

# **Le bien-être animal : quel espace pour la co-production des connaissances et des cadres d'action ? (1)**

*Si la question du bien-être animal a réussi à s'imposer en Europe, sa gestion est toujours loin de satisfaire consommateurs, éleveurs et, probablement, animaux. La raison : non pas des carences cognitives qu'on pourrait espérer combler, mais la façon de poser - mal - le problème, la méconnaissance des interactions science/société et des nouveaux modes de production des connaissances.*

*par Pierre-Benoit Joly,  
Directeur de recherche, INRA/TSV*

*Article accepté par le comité de lecture  
du 7 novembre 2002*

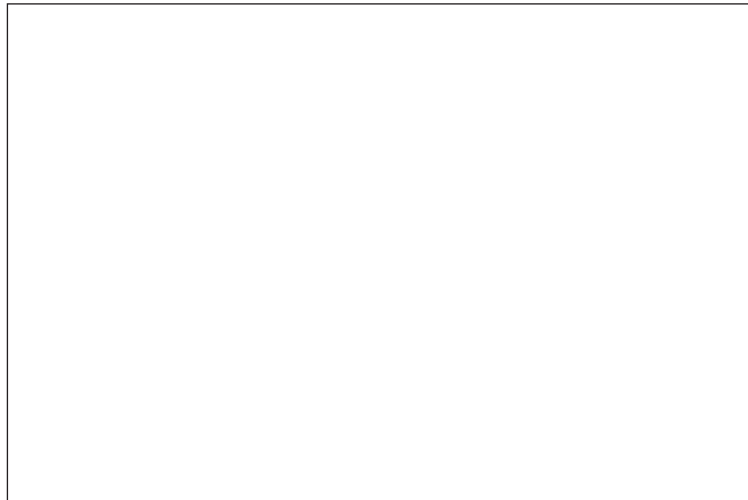
Longtemps les transformations de l'élevage animal ont pu être considérées comme une source de progrès. Les méthodes de production industrielle de porcs et de volailles permirent une très forte augmentation de l'efficacité productive qui fut source de baisse des prix relatifs de ces produits et d'un accès élargi à la consomma-

tion de produits carnés. Les zootechniciens ont contribué de façon décisive à ces évolutions, par la production de connaissances en nutrition, en physiologie et en génétique qui ont façonné les nouveaux modes d'élevage. Ils y ont aussi contribué par leur adhésion au modèle de « l'animal machine » (2). Longtemps, la zootechnie s'est en effet elle-même définie comme la science de l'exploitation raisonnée des « machines animales » [1]. Dans ce paradigme, l'animal est représenté par des paramètres et des

fonctions mathématiques qu'il est possible de manipuler afin de « rationaliser » la production et d'améliorer la productivité des ateliers. La subjectivité propre de l'animal n'y a pas de place, ni l'idée que l'animal puisse être doué de sensibilité et d'émotions. Ainsi, qu'il s'agisse de la nutrition, de l'utilisation des bâtiments ou des caractéristiques physiologiques ou morphologiques des animaux, rien n'est laissé au hasard ; tout est soumis à l'impératif de productivité économique. Sous l'influence de cette représentation

de l'animal machine, il est parfaitement naturel de donner des farines carnées aux vaches herbivores, d'entraver les animaux jusqu'à limiter totalement leurs mouvements, de les mutiler afin de faciliter leur élevage en contention (3).

On a pu croire que ce mouvement de réification ne posait pas de problème tant que les rapports entre l'éleveur et ses animaux pouvaient être raisonnés sur le mode de l'atelier industriel et tant que l'on tenait pour acquis que, dans l'acte de consommation de viande, le consommateur pouvait faire abstraction des conditions de vie infligées aux animaux. Cette double hypothèse soutenait le renforcement d'un système d'élevage industriel que rien ne semblait pouvoir limiter. Ce cadre général se fissure. On peut, en effet, dire des crises récentes dans le domaine alimentaire (vache folle, poulets à la dioxine, fièvre aphteuse,...) qu'elles ont activé le sens critique des consommateurs : de plus en plus, l'aliment est considéré non seulement en fonction de ses caractéristiques intrinsèques mais aussi en fonction de celles du processus de production [3]. Ce réinvestissement de sens dans l'acte alimentaire fait écho aux préoccupations fort anciennes concernant le statut et les droits des animaux. La pre-



© Pierre Bessard / REA

*Un important travail d'enquête, a mis en évidence les facteurs qui expliquent la désaffection dont fait actuellement l'objet le métier de porcher.*

*Les salariés ne se plaignent pas seulement des conditions de travail difficiles caractéristiques des élevages industriels : la souffrance pour l'animal est la source d'une souffrance pour l'homme qui en a la charge car, souvent, les salariés ont une véritable empathie pour l'animal.*

mière loi française sur la protection animale, la loi « Grammont » - du nom de son rapporteur, le Comte Grammont, fondateur de la SPA - date de 1850. Cette loi sanctionnait uniquement les mauvais traitements effectués en public sur les animaux domestiques. Plus près de nous, la loi de 1976 relative à la protection de la nature considère dans son article 9 l'animal comme un être sensible qui doit donc « être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs de son espèce ». Depuis lors, la réglementation nationale se construit dans le cadre de l'intégration européenne. En 1978, la France a ratifié la convention du

Conseil de l'Europe sur la protection des animaux dans les élevages. Mais ce sont surtout les directives européennes qui ont actuellement une influence sur l'évolution des systèmes d'élevage. Ainsi, les textes ont dépassé depuis longtemps la représentation de l'animal comme objet en lui reconnaissant le statut d'être sensible.

C'est dans ce contexte que se construit progressivement une notion nouvelle, le bien-être animal (BEA) dont l'assise juridique est aujourd'hui incontestable. Comment concevoir les normes techniques nécessaires à une prise en compte du BEA dans l'élevage ?

Dans une approche classique de ce problème, on attend des

scientifiques qu'ils produisent des faits, en l'occurrence, une objectivation de la souffrance des animaux. D'un autre côté, on attend des consommateurs qu'ils expriment leurs préférences individuelles concernant les différents modes d'élevage et des producteurs qu'ils révèlent les coûts de production. Ainsi la production de normes pourrait-elle s'appuyer sur une démarche rationnelle. La réalité est fort différente. La production de normes sur le bien-être animal se fait au nom d'une demande sociale fantomatique, sur la base de connaissances scientifiques lacunaires, dans une grande méconnaissance des conditions de production. Cela n'est guère satisfaisant : ni pour les consommateurs (qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour apprécier le problème), ni pour les éleveurs (qui subissent les effets des nouvelles normes), ni, probablement, pour les animaux. Au fond, on se trouve non seulement confronté à un déficit de connaissances, mais aussi à une situation dans laquelle le partage traditionnel entre les faits et les valeurs - partage essentiel dans une approche classique - ne fonctionne pas puisque les connaissances sur la nature sont des construits sociaux qui conditionnent les représentations sociales et le champ de l'action collective.

Cette forte imbrication entre la production de connaissances et la construction des cadres de l'action publique nécessite de considérer sous un jour nouveau le rôle de la recherche dans la production de normes. C'est la thèse centrale du présent article.

### **Les formes actuelles de prise en compte du bien-être animal**

Le bien-être animal peut être caractérisé comme un problème dont la dynamique est très liée à la construction du cadre réglementaire européen, appuyée par l'expertise et en référence permanente à la demande sociale. Dans les différents forums institués à la Commission européenne ou au Parlement, trois groupes d'acteurs jouent un rôle essentiel : les associations de protection animale, les représentants des agriculteurs et les scientifiques.

La « demande sociale » s'exprime essentiellement par l'intermédiaire des associations de protection animale (4). En France, le Conseil national de la protection animale fédère toutes les associations de protection animale. Au niveau

européen, il est membre de l'Eurogroup pour l'*Animal Welfare*. L'Eurogroup occupe une position stratégique. D'une part, puisqu'il fédère les différentes associations nationales, il a la capacité de lancer de grandes campagnes destinées à sensibiliser l'opinion publique. D'autre part, il assure le secrétariat de l'intergroupe sur la protection des animaux du Parlement européen. Cette position lui permet d'organiser un lobby permanent qui pèse sur l'agenda politique de la Commission européenne. C'est aussi un organe d'expertise qui travaille, souvent en amont des comités d'experts officiels, sur les principaux points chauds du bien-être animal (5).

Pour la préparation des nouvelles réglementations, la Commission européenne sollicite les Comités d'experts bruxellois qui sont chargés d'étudier les différents dossiers. Le rôle des experts est tellement important que certains observateurs parlent dans ce domaine d'un mouvement de « scientification du droit » (6). Cette appréciation tient probablement au couplage étroit entre la production réglementaire et l'expertise scientifique que prévoient les principaux textes de base. Les textes réglementaires établissent un calendrier d'action échelonné ; les mesures pro-

grammées sont susceptibles d'être révisées en fonction de la progression des connaissances scientifiques. Les experts sont également chargés de préparer des rapports sur le bien-être animal de chaque espèce, à des dates pré-définies.

Peut-être parce que la notion de bien-être animal est étrangère à leurs perceptions, les organisations agricoles ont eu dans un premier temps une réaction défensive. Elles s'efforcèrent de limiter l'intrusion de nouvelles forces dans la définition des normes et des pratiques de l'élevage animal. D'où un intense travail de lobbying auprès des parlementaires pour contrer les pressions des associations de protection animale. Le sujet est donc très politique et, du fait

des jeux de pression directe sur les parlementaires, il ne se déploie que très peu dans l'espace public. Le débat public s'apparente de ce point de vue à un jeu classique de groupes de pression. Il en résulte un caractère paradoxal de la notion de BEA, qui devient un opérateur important des politiques d'élevage, bien qu'il s'agisse d'une catégorie encore très peu construite.

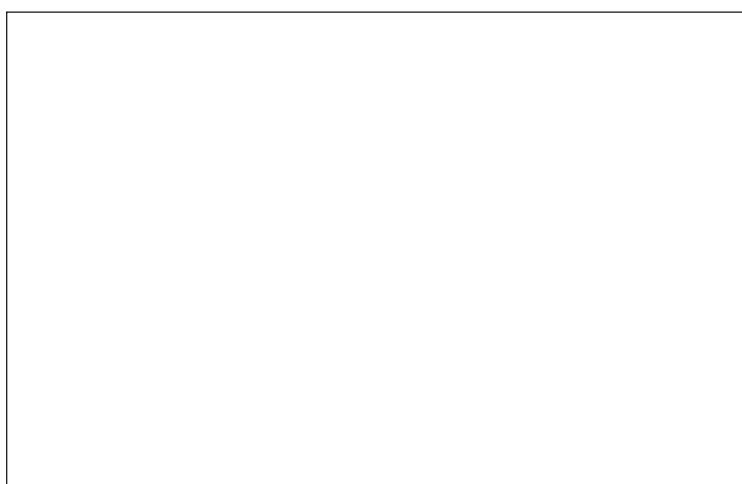
### **Les éleveurs : entre pratiques et représentation professionnelle**

En France, les éleveurs se sont dans un premier temps collectivement désintéressés de la

question du bien-être animal telle qu'elle se constituait dans l'espace public à la fin des années 1980. Ils n'ont probablement pas pris cette affaire au sérieux car ils n'ont pas su reconnaître que la préoccupation, d'abord portée par des associations de protection animale, exprimait des sentiments assez largement partagés dans la population. Il a fallu attendre les premières directives européennes et leur traduction en droit français pour que, soumis à une contrainte réglementaire forte, les instituts techniques spécialisés dans l'élevage se saisissent de cette question.

Pourtant, les responsables professionnels insistent sur le fait qu'ils ont toujours travaillé sur le bien-être, mais sans le dire, « de façon inconsciente » (audition). Pour eux, travailler sur la santé, sur la qualité ou sur la sécurité des produits conduisait à améliorer le bien-être des animaux. La mise sur l'agenda européen du problème du bien-être change la donne. Elle est vécue comme une atteinte à la profession agricole qui réagit de façon très défensive.

Pour les responsables agricoles, dans cette affaire, le consommateur est manipulé. Sous couvert d'un « débat à caractère pseudo scientifique et surtout philosophique autour du bien-être animal,



*Les civilisations passées ont transformé le meurtre alimentaire en sacrifice. La nôtre se contente de le cacher en déplaçant les abattoirs à la périphérie des villes, hors de notre vue. Or, les crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse ont multiplié à la TV des images d'abattoirs, de cadavres d'animaux et de déchets divers, souvent à l'heure des repas.*

tout est bien orchestré pour faire disparaître l'élevage dans notre pays ou même au sein de l'Union européenne » (responsable Fédération porcine, audition). Après les contraintes environnementales, les contraintes liées au bien-être pèsent fortement sur l'appareil de production (7). Dans un contexte international où les pressions concurrentielles sont très fortes, cette évolution va détériorer la position des éleveurs européens, ce qui se retournera contre les consommateurs car ces derniers ne sont pas prêts à payer le prix de ces produits :

« Si vous alliez faire un tour en Suisse, qui est le champion de l'environnement et du bien-être animal, vous verriez que la Suisse est aujourd'hui importateur net de 60 % de ses denrées alimentaires, qu'elle n'achète bien entendu pas en Europe de l'Ouest parce que c'est trop cher, mais en Europe de l'Est parce que c'est moins cher et aujourd'hui nos amis suisses sont condamnés à manger des œufs issus de poules élevées dans des cages qui font à peine 300 centimètres carrés, alors que la réglementation de l'Union européenne tend vers 450 centimètres carrés » (responsable Fédération porcine, audition). Sur le fond, la position et l'attitude de la profession sont plus complexes. En même temps

que l'on dénonce le complot des associations de protection animale, il convient de préparer l'avenir de façon réaliste. Ainsi, observe-t-on la coexistence de discours contradictoires, l'un exprimant la position des organisations en tant que groupes de pression, l'autre se saisissant du bien-être pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs. Un exemple tiré d'un journal syndical (8) permet d'illustrer cette ambivalence du discours. Deux pages qui abordent les problèmes du canard gras se font face. La première couvre l'assemblée générale de la Fédération nationale du foie gras. La préoccupation pour le bien-être animal y est présentée comme le résultat du lobby des associations de protection animale qui sont sévèrement critiquées : « Les intégristes du bien-être animal ont obtenu du Conseil de l'Europe une recommandation visant à interdire à terme la cage individuelle. Ce serait un rude coup pour les producteurs de palmipèdes gras qui vont multiplier les actions de lobbying pour renverser la tendance. (...) Il est en effet clair qu'à travers l'épignettes, c'est le gavage lui-même qui est visé ».

L'autre article relate l'expérience d'une grande coopérative du sud-ouest qui a mis au point un nouveau système d'élevage. Dans les nouveaux

bâtiments, les animaux sont logés dans des cages collectives de quatre places, ce qui permet de supprimer la cage individuelle - « l'épignette ».

« Le confort des animaux durant la période d'élevage est une préoccupation de plus en plus forte des consommateurs. Afin de répondre à ces attentes, et d'occuper certains créneaux commerciaux, [la coopérative] a mis au point un nouveau type de bâtiment de gavage avec cages collectives ». Ce système nouveau induit une augmentation des charges : on loge 800 canards là où on en loge 1 000 avec épignettes et le temps de travail consacré au gavage est plus élevé. Pour faire face à ces surcoûts, la coopérative entend utiliser ce type de bâtiment pour la production de palmipèdes gras sous label rouge. L'attitude défensive des organisations représentatives des éleveurs a un inconvénient majeur. Elle conduit à laisser dans l'ombre l'expérience quotidienne des rapports entre les éleveurs et les animaux. Comment la question du bien-être animal surgit-elle dans les pratiques des éleveurs ? Quelles sont les modalités d'une construction normative spontanée des acteurs ? Sans doute faut-il différencier ces questions en fonction du type d'élevage et en fonction du type d'animal. Mais ces

connaissances manquent tout autant pour d'autres acteurs qui interviennent tout au long de la filière (notamment transport et abattage). De telles connaissances nous renseigneraient sur la façon dont, dans l'action, se construisent des représentations des animaux ainsi que sur les points nodaux de la question du bien-être, saisie dans cette relation entre l'éleveur et ses animaux. Elles auraient également une valeur pratique pour mieux définir les conditions de la construction de règles et leurs implications pour les pratiques des acteurs.

Un travail récent de J. Porcher sur les représentations qu'ont les éleveurs de porcs de leur métier permet de lever partiellement le voile sur ces aspects méconnus. Au terme d'un important travail d'enquête, elle met en évidence les facteurs qui expliquent la désaffection dont fait actuellement l'objet le métier de porcher. Les salariés ne se plaignent pas seulement des conditions de travail difficiles caractéristiques des élevages industriels (odeurs, atmosphère étouffante et sombre, cadences, risques,...). La souffrance pour l'animal est la source d'une souffrance pour l'homme qui en a la charge car, souvent, les salariés ont une véritable empathie pour l'animal [1].

Ce type d'investigation souligne la difficulté du sujet et la limite des canaux traditionnels de représentation des éleveurs. Dans un débat qu'elles considèrent comme contraire à leurs intérêts, les organisations d'éleveurs limitent le questionnement dont leurs pratiques peuvent faire l'objet. En tant que groupe de pression, elles réduisent le rapport à l'animal à ses enjeux économiques. Elles s'inscrivent ainsi dans le cadre de la rationalité économique et d'un statut de l'animal réifié, où l'affect, l'émotion et la souffrance n'ont que peu de place. Une telle position reste compatible avec les représentations et les attitudes des éleveurs tant que ces derniers acceptent le statut de l'animal-machine comme une évidence.

Il serait nécessaire de pousser plus avant les recherches sur ce point pour identifier les dispositifs qui expliquent qu'une telle conception puisse s'imposer comme la norme dominante et relayer au second rang l'affection que les éleveurs peuvent porter à leurs animaux. J. Porcher parle d'injonction pour exprimer ce processus de soumission de l'éleveur à une norme extérieure. Il nous semble plus pertinent de parler ici de système de légitimité. Dans le prolongement des travaux de M. Weber sur les différents types d'autorité,

la notion de « système de légitimité » est particulièrement développée par R. Lafer [5]. Les travaux de S. Milgram pourraient être mobilisés pour analyser ces situations. Milgram étudie dans des dispositifs expérimentaux les effets de la soumission des sujets à une autorité légitime. Mettant en évidence que, le temps de l'expérimentation, les participants à l'expérience peuvent se transformer en tortionnaires, il montre que les sujets font tous état d'une « déculpabilisation institutionnelle » et considèrent que la responsabilité de leurs actes ne leur incombe pas [6]. Ces résultats troublants incitent à considérer avec un regard critique les effets d'évidence et à accorder une très grande attention aux dispositifs qui construisent la légitimité de nos actes. Dans ce sens, la « rationalisation » de l'élevage industriel, au nom de l'efficacité économique, a probablement joué un rôle central dans ce processus. On comprend alors le désarroi des éleveurs confrontés à des crises économiques et sanitaires qui remettent en cause leurs pratiques en minant le système de légitimité qui les sous-tend. Dans ce sens, même si elle touche surtout des élevages bovins, l'expérience récente des abattages massifs provoqués par les épizooties d'ESB

### FAIRE PARLER LE CONSOMMATEUR : L'UTILISATION DES SONDAGES

Un sondage réalisé par la Sofres démontre qu'une très large majorité des Français souhaite l'interdiction des cages en batterie pour les poules pondeuses au sein de l'Union européenne. Le sondage révèle que 83 % des Français pensent que l'élevage en batterie des poules pondeuses est une pratique d'élevage cruelle.

De même, 78 % des français souhaitent que l'UE interdise l'élevage en batterie des poules pondeuses.

Si l'UE décidait de ne pas interdire l'élevage en batterie des poules pondeuses, 66 % des Français pensent que le gouvernement français devrait prendre seul la décision de l'interdire.

Les résultats de ce sondage viennent renforcer le vote du Parlement européen qui a récemment demandé l'interdiction à partir de 2009, des cages en batterie pour les poules pondeuses.

Pour que cette mesure devienne désormais effective, il faut qu'elle soit votée par les 15 ministres de l'Agriculture de l'UE.

Ghislain Zuccolo, directeur de la PMAF, précise « Le gouvernement français est de plus en plus isolé dans son combat pour défendre les cages en batterie des poules pondeuses. Nous

appelons Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, à répondre à l'attente des citoyens français qui souhaitent massivement l'interdiction de ce mode d'élevage cruel ».

Au sein de l'UE, environ 250 millions de poules pondeuses sont élevées en batterie, dont 50 millions en France. Ces poules sont enfermées toute leur vie dans une cage de grillage, avec trois ou quatre autres poules. Dans ces cages, chaque poule ne dispose que de 450 cm<sup>2</sup>, c'est-à-dire même pas l'équivalent d'une feuille de papier A4.

La Protection mondiale des animaux de ferme appelle Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, à soutenir une interdiction des cages en batterie au sein de l'Union européenne.

Pour plus d'information, pour recevoir des images betacam ou VHS, ou des photos sur l'élevage en batterie des poules pondeuses, contacter Ghislain Zuccolo ou Barbara Dias Pais au 03 87 36 46 05.

Le sondage a été réalisé les 25 et 26 février 1999 par la Sofres, pour la PMAF, auprès d'un échantillon représentatif de la population française, constitué de 1000 personnes.

Source : [www.pmaf.fr](http://www.pmaf.fr)

ou de fièvre aphteuse met à jour l'intensité de l'attachement de l'éleveur à ses animaux.

### Des consommateurs alibis ?

Nous l'avons évoqué, la référence à la « demande sociale » est omniprésente ; c'est la principale justification des efforts entrepris et des mesures édictées. Mais que sait-on au juste de cette fameuse « demande sociale » ? La présence des consommateurs dans ce débat est assurée par deux canaux principaux : les sondages d'opinion et les comportements d'achat. Les sondages d'opinion sont surtout utilisés par les associations de protection animale pour démontrer la légitimité de leur mobilisation. Par exemple, l'association pour la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) s'appuie sur un sondage réalisé à sa demande par la Sofres pour montrer que les Français considèrent, dans leur grande majorité, que l'élevage en batterie des poules pondeuses est une pratique cruelle qui devrait être interdite (voir encadré). Ce sondage vient à l'appui d'une campagne grand public qui vise à mobiliser l'opinion pour faire pression sur les décisions du Conseil

des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne.

Cette utilisation des sondages d'opinion pour alerter les responsables politiques est discutée. Par exemple, utilisant des résultats d'enquêtes et de groupes de discussion, P. Rainelli (économiste à l'Inra) minimise l'importance effective du bien-être animal. Il montre, en effet, que ce problème ne vient qu'au quatrième rang des préoccupations des consommateurs, loin derrière la sécurité alimentaire, les qualités organoleptiques et l'impact environnemental. Pour lui, « le bien-être animal est uniquement perçu comme un élément participant à l'amélioration des conditions d'élevage et, donc, conditionnant une production satisfaisante » [7].

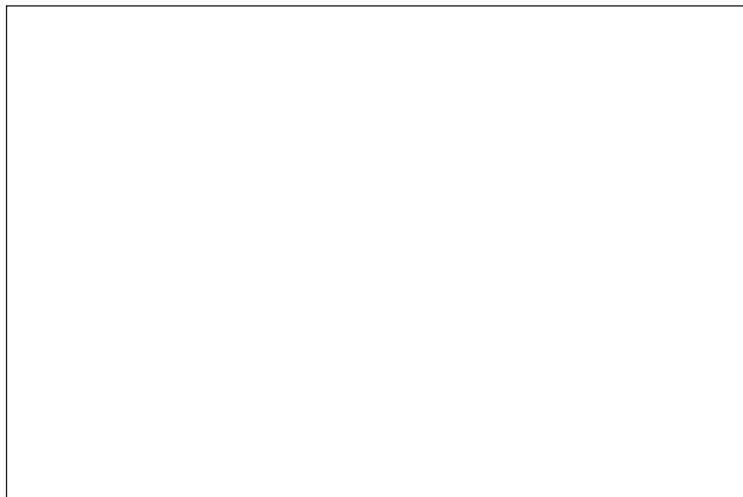
L'argument du comportement des consommateurs est mobilisé par de nombreux professionnels (agriculteurs, mais aussi certains chercheurs) pour relativiser l'importance de la demande pour le bien-être animal. Ils appellent à la prudence dans l'interprétation des données car, selon eux, il n'est pas évident que le consommateur qui manifeste sa préoccupation pour le bien-être animal soit prêt à modifier son comportement de consommation pour adopter des produits plus conformes à cette idée mais nécessaire-

ment plus coûteux. Dans ce sens, ils dénoncent, comme on l'a vu, une manipulation du consommateur qui vise à déstabiliser la production. Pourtant, l'observation des comportements devrait conduire les professionnels à prendre ce problème plus au sérieux. De nombreux indices tendent à montrer que la désaffection des consommateurs anglais ou irlandais pour certains produits comme le veau ou le foie gras tiendrait aux conditions d'élevage industriel (9). De même, on observe dans certains pays une montée des modes de consommation végétariens, qui représentent 5 % de la population en Allemagne et au Royaume-Uni. Les statistiques sur l'achat d'œufs de poules « élevées en plein air » montrent également l'importance de la demande effective pour des produits correspondant à des normes de production respectueuses du bien-être (10). Néanmoins, ces données sont très lacunaires et elles ne permettent pas de trancher le débat. On pourra, en effet, objecter que les consommateurs ne peuvent interpréter les informations sur l'élevage car ils ne connaissent pas du tout les conditions d'élevage. Ainsi, on ne sait pas si la consommation d'œufs de poule « élevées en plein air » correspond à un souci de qua-

lité, de sécurité sanitaire ou de bien-être de l'animal. Ainsi, on peut se demander à quelle conception du bien-être animal renvoie un tel label, du point de vue des consommateurs. Il est donc très difficile de saisir les déterminants de leurs comportements tant la question du bien-être animal n'est pas une question qui leur est naturelle. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les tentatives des économistes pour mesurer le consentement à payer des consommateurs pour des produits correspondant à des normes BEA buttent sur des difficultés redoutables (11). Comment en effet, contenir des interrogations et les montées en généralité (quid de la souffrance ? L'animal est-il un sujet de droit ? ...) alors que l'économiste vise à mesurer le consentement à payer lorsqu'on augmente la superficie des cages des poulets de  $x \text{ cm}^2$  (12) ? Les carences de la construction de cette notion dans l'espace public sont des sources majeures d'indétermination.

Ainsi, la plupart des spécialistes s'accordent pour reconnaître que l'un des problèmes de base pour l'appréhension du bien-être animal est le manque total d'information du consommateur, alors que les mesures sont généralement prises en son nom. Le consommateur est





*Pourquoi des chercheurs qui se réclament d'une demande sociale dont on pense qu'elle appelle de ses vœux une transformation radicale de l'élevage industriel et non son aménagement, ne réalisent des recherches que dans le « cadre des systèmes incriminés et travaillent sur les capacités d'adaptation des animaux à vivre dans des conditions de claustration et de confinement » ?*

proprement étranger au monde de l'élevage : « Il n'est pas fondé de croire que le consommateur devrait avoir une idée et un savoir précis sur les méthodes d'élevage (...). Selon la méthodologie de l'enquête, la manière dont sont posées les questions, on fait dire au consommateur certaines choses. Le consommateur est un peu un alibi pour tous les autres groupes sociaux. C'est un peu étonnant d'entendre les gens des différents groupes s'interroger sur le fait que le consommateur n'a pas d'idée précise sur les méthodes d'élevage et que son discours est vague. » (sociologue, audition bien-être animal).

Pour de nombreux observateurs, le « consommateur »

n'aurait qu'une vision partielle et déformée des systèmes d'élevage car il n'y accède que par les médias - surtout la TV - qui donnent une image déformée en privilégiant les informations-événements et les images choc. Le représentant d'une association de protection animale : « C'est vrai que le consommateur s'interroge. Il s'interroge d'autant plus qu'il est très mal informé. Il est informé par des effets médiatiques qui vont dénoncer brutalement des techniques d'élevage qu'ils ne connaissent absolument pas, des techniques de transport avec des images parfois bidouillées, ou des images qui sont choquantes pour le citoyen parisien qui voit du jour au lende-

main un mouton ou une vache que l'on brusque un petit peu pour monter dans un camion, donc ces informations médiatiques lui arrivent brutalement, les révélations d'accident d'élevage ou de mode d'alimentation des animaux d'élevage lui arrivent aussi brutalement par des articles de journaux, il n'a pas l'information vraie » (le représentant d'une association de protection animale).

Au fond, se pose la question de l'évolution d'un système basé sur un cloisonnement étanche entre le monde de la production et celui de la consommation. Lorsqu'on se met au clavier de son ordinateur, on se préoccupe peu - sauf les férus d'informatique - des composantes électroniques qui assurent son fonctionnement et encore moins des lieux et conditions de production de ces composantes. Seules comptent les conditions d'usage. Dans le paradigme de l'animal-machine, il en va de même ; seules comptent les qualités intrinsèques du produit, indépendamment des conditions de production. Or, la sociologie de la consommation alimentaire permet de saisir la fragilité d'une telle conception lorsqu'elle met en évidence l'ensemble des conditions qui rendent acceptable le « meurtre alimentaire » [9]. Les civilisations passées

ont transformé le meurtre alimentaire en sacrifice. La nôtre se contente de le cacher : après avoir industrialisé les abattoirs, elle les a déplacés à la périphérie des villes, hors de notre vue. Or, comme l'observait C. Fischler lors d'une conférence récente (13), les crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse ont multiplié à la TV des images d'abattoirs, de cadavres d'animaux et de déchets divers, souvent à l'heure des repas : « des images que, disons-le, nous ne souhaitons pas voir, et qui, presque à coup sûr, provoquent en nous une réaction : le dégoût, probablement de l'indignation et même de la culpabilité chez certains ».

En observateurs résolument optimistes, on pourrait considérer à bon compte que ces images « d'holocaustes » sont exceptionnelles et qu'elles seront rapidement oubliées, au rythme de l'information-événement, la « fièvre lofteuse » venant effacer la « fièvre aphteuse » sur la scène médiatique.

### La recherche : un géant aux pieds d'argile

Dans un contexte où le bien-être animal ne correspond ni au monde des éleveurs ni à celui des consommateurs, on attend beaucoup de la science.

Les textes européens prévoient en effet un couplage étroit entre science et réglementation. Mais on peut douter que l'état des connaissances permette à l'expertise scientifique de supporter la lourde charge qui lui est ainsi imposée. Du point de vue de la recherche, également, le bien-être est une catégorie mal définie qui se situe à l'intersection de trois mondes : le monde socio-culturel, le monde des pratiques d'élevage et le monde psycho-biologique de l'animal. Or, les connaissances de ces trois mondes sont frustes et ne permettent pas de réaliser des évaluations solides et indiscutables.

Un expert ayant coordonné un rapport d'expertise européen sur le bien-être des poulets de chair le reconnaît : « Je dirai qu'il [le rapport] met en évidence ce que l'on ne sait pas, et l'essentiel c'est que l'on ne sait pas grand chose ni sur le comportement du consommateur, ni sur le comportement des opérateurs qui sont les distributeurs et la restauration collective, on ne connaît pratiquement rien. Le rapport est surtout un constat à peu près scientifique de nos ignorances » (audition).

Si cette remarque vaut surtout pour l'analyse des implications économiques des mesures envisagées, elle s'applique

également, bien que dans une moindre mesure, aux recherches sur la biologie du bien-être animal. La notion de BEA en tant qu'objet scientifique est difficile à cerner. Les textes réglementaires élaborés au niveau européen définissent le BEA comme la satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux. Les besoins physiologiques sont habituellement couverts, car ils sont fortement liés à la productivité des animaux. Les besoins comportementaux posent plus de problèmes. Mais comment définir les besoins comportementaux d'une espèce animale ? S'agit-il des comportements hors des contraintes liées aux conditions d'élevage (14) ? Dans ce cas, comment considérer la technique de gavage, qui transforme de façon radicale les comportements alimentaires des canards ?

Afin de dépasser cette difficulté, les chercheurs ont donné la priorité à une approche biologique de ce problème, utilisant en cela la notion de capacité d'adaptation. Ainsi, une pratique d'élevage sera considérée comme non acceptable si les coûts d'adaptation pour l'animal sont trop élevés. Ces coûts d'adaptation sont mesurés à partir de l'identification de marqueurs hormonaux que les

animaux sont censés produire pour s'adapter à une contrainte externe, par exemple les hormones dites du stress, cortisone et catécholamines. La présence de ces hormones dans le sang pourrait donc être un indicateur de la souffrance. Cependant, l'interprétation de ces données est elle-même problématique car, comme le montre R. Dantzer, ces approches manquent de fondement théorique. L'exemple qu'il tire d'un récent rapport d'experts (15) illustre clairement l'incapacité de ces travaux expérimentaux à clore les controverses : « des chercheurs de l'Inra ont montré que chez le canard, la cortisolémie est la même chez des animaux qui sont gavés et chez ceux qui s'alimentent librement. Ce résultat paradoxal (on se serait attendu à ce que la cortisolémie augmente sous l'effet du gavage) a été interprété par les scientifiques opposés au gavage comme la preuve que les animaux gavés adoptent une attitude passive vis-à-vis de l'acte de gavage. Le gavage n'active plus le système hypophyso-corticosurrénalien parce que l'animal ne s'y oppose plus, mais il n'en reste pas moins vécu comme une contrainte » [10].

F. Burgat poursuit cette réflexion et cherche à comprendre pourquoi des cher-

cheurs qui se réclament d'une demande sociale dont on pense qu'elle appelle de ses vœux une transformation radicale de l'élevage industriel et non son aménagement, ne réalisent des recherches que dans le « cadre des systèmes incriminés et travaillent sur les capacités d'adaptation des animaux à vivre dans des conditions de claustration et de confinement » [11]. Il faut probablement y voir l'influence convergente de plusieurs facteurs d'ordre cognitif et culturel. Pour les chercheurs, le bien-être animal n'est pas un objet scientifique ; il n'y a ni théorie unifiée de la gamme des états émotionnels accessibles à l'animal en tant qu'être sensible, ni instruments de mesure. Au contraire, les recherches sur l'adaptation de l'animal à des pratiques d'élevage contraignantes s'appuient sur une théorie reconnue, même si elle est contestée, et sur des possibilités de mesure. Il est plus facile et moins risqué de mener carrière avec le second type de travaux. Sans doute faut-il voir aussi dans cette traduction l'influence d'une conception de l'animalité propre à l'univers des laboratoires et d'une pratique de manipulations sur les animaux en vue de publications scientifiques. Toujours est-il que, pour F. Burgat, cette traduction

exprime un désaccord de fond entre le point de vue du scientifique et celui du sens commun.

Au demeurant, on ne peut qu'être frappé par la carence de certaines informations qui semblent pourtant élémentaires et qui devraient permettre de mieux évaluer l'impact de différents systèmes d'élevage sur le bien-être animal. L'une des allégations des associations de protection animale a trait aux traumatismes provoqués par l'élevage industriel (16). Or, les données d'épidémiologie vétérinaire font ici cruellement défaut, sans doute parce que les différents acteurs ne s'en préoccupent pas. On manque donc totalement de guides pour orienter les pratiques d'élevage. Par exemple, toujours sur le gavage, il serait nécessaire de pouvoir comparer les différentes techniques, du gavage traditionnel réalisé à la main sur des animaux relativement libres de leurs mouvements jusqu'au gavage industriel par machine pneumatique sur des animaux enfermés dans des cages limitant leurs mouvements. Selon R. Dantzer : « Le gavage industriel est accusé d'être générateur de nombreux maux dont une fréquence importante de fractures et de blessures.

Mais les statistiques correspondantes ne sont pas disponibles, aussi bien dans les systèmes traditionnels que dans les ateliers industriels. Le gavage est également critiqué parce que l'embouquage risque de léser l'œsophage et de créer une zone inflammatoire. Mais personne ne sait quelle est l'incidence de ces blessures et leur gravité en fonction de la technique d'élevage. Cela n'a pas empêché les experts européens invités à se prononcer sur le degré de souffrance engendré par le gavage à passer de nombreuses heures à discuter de l'atteinte éventuelle au bien-être que représente le défaut d'accès des canards à une mare pour pouvoir s'y ébattre pendant le temps du gavage » [10].

A l'évidence, les scientifiques qui travaillent sur le bien-être animal ne s'inscrivent plus dans le paradigme des « machines animales ». Cependant, malgré ces évolutions fondamentales, les critiques qui précèdent conduisent à souligner l'incapacité de la science à répondre aux questions qui lui sont posées. On attend de la science qu'elle fournisse une définition et un système de mesure de la souffrance animale totalement objectivée. Mais les obstacles qui s'opposent à

cette volonté ne résultent pas d'une carence cognitive que le temps permettra progressivement de combler. Ils résultent aussi d'une trop forte croyance dans la possibilité d'une séparation nette entre faits et valeurs. La construction des faits scientifiques incorpore en effet des jugements - souvent implicites - absolument indispensables pour lever certaines indéterminations. De plus, cette croyance dans la séparation entre faits et valeurs est illusoire car, sur certains points sensibles, la possibilité de se poser des questions de recherche a elle-même été limitée par des considérations non scientifiques. Par exemple, on ne sait pas grand chose des émotions des animaux car, dans un souci de maintenir la distance de l'homme à l'animal, on a soupçonné d'anthropomorphisme les recherches visant à attribuer aux animaux des états mentaux équivalents de ceux que l'on décrit chez les humains (17). De même, traduire la critique de la contention des animaux en une question de recherche sur les capacités d'adaptation aux conditions d'élevage industriel n'est pas neutre. C'est donc la question des interactions entre science et société qu'il faut à présent considérer.

## **Les enjeux de nouvelles formes de délibération pour la construction des normes socio-techniques**

Ainsi, à la coupure entre la science et la société s'ajoute celle qui sépare différents acteurs - les citoyens ordinaires, les consommateurs, les agriculteurs, etc. - et leurs représentants patentés. La dynamique qui en résulte n'est guère satisfaisante : atonie du débat public, importance des jeux d'influence dans les arcanes, etc. Non seulement, les réponses apportées à la question du bien-être animal par la science et la technique sont insuffisantes car un surcroît de connaissances ne peut trancher les problèmes de fond mais de plus, il n'est pas certain que la question soit elle-même bien posée.

Dans un tel contexte, la tentation est forte de se tourner vers l'éthique pour y trouver quelques principes universels qui soient susceptibles de guider l'action. C'est par exemple la solution suggérée par F. Burgat : « Notons combien est restrictive cette notion de la 'demande sociale' : elle réduit un problème éthique à des choix de société, avec

toutes les fluctuations que cela suppose. N'est-ce pas, une fois encore, une façon de contourner la véritable question en se retranchant derrière les désirs multiples et changeants d'une société, au lieu de prendre en compte le sens commun éthique qui s'exprime dans la critique des systèmes d'élevage ? » [12].

Sans nul doute, la réflexion éthique peut éclairer l'opinion publique et les décideurs. Cependant, elle ne peut pas se substituer au débat de société ; elle doit le nourrir. N'essayons pas de déléguer aux spécialistes d'éthique ce qui a été délégué aux biologistes avec un succès limité.

Avec la question du bien-être animal nous est donnée l'opportunité de réfléchir à des formes de délibération dont l'objectif est de construire le problème dans un espace public enrichi. L'enjeu est donc de concevoir un dispositif propice à un processus d'exploration collective. La question de l'organisation de nouvelles formes de délibération pour les choix scientifiques et techniques fait l'objet de nombreux travaux en sciences sociales. Depuis une vingtaine d'années, les chercheurs du domaine des *Science and Technology Studies* (STS) ont mis en évidence le caractère fécond d'analyses qui procèdent d'une remise en cause du partage traditionnel

entre faits et valeurs (18). Ces dernières années, plusieurs contributions importantes ont montré que la remise en cause d'un tel partage conduit à reconsidérer à la fois la façon de piloter les recherches et celle de construire l'action collective. En France, les ouvrages récents de B. Latour [14] et M. Callon et al. [15] en appellent à une démocratisation de la science (19). Dans le monde anglo-saxon, deux ouvrages ont eu une profonde influence : celui de Gibbons et al. sur les nouveaux modes de production des connaissances [17] et celui de Nowotny et al. dont le titre invite à « Re-penser la Science » [18].

Parallèlement, les initiatives d'organisation des débats participatifs et délibératifs sont nombreuses (20). D'ailleurs, on ne peut prétendre ici en rendre compte de façon exhaustive. Il est néanmoins nécessaire de préciser, sur la base de ces différents travaux, quelques points fondamentaux à prendre en compte pour la conception des procédures délibératives.

### Faire confiance au sens commun des citoyens

L'« irrationalité » des citoyens ordinaires est souvent invoquée pour rejeter les solutions participatives et délibératives. « Comment se fier à des

citoyens qui ont complètement perdu le contact avec les réalités de l'agriculture moderne pour éclairer cette question difficile ? ».

On objectera en premier lieu que « l'irrationalité des citoyens ordinaires » correspond à une idée reçue très répandue, mais qui manque singulièrement de fondements. Dans un travail assez exemplaire sur les OGM, C. Marris a montré l'importance du décalage entre l'image qu'ont les « experts » (politiques, scientifiques, industriels, associatifs, etc.) des perceptions d'un problème par le public et la réalité de ces perceptions [19]. Les diverses expériences d'organisation de débats participatifs sur des choix technologiques montrent, en outre, que lorsqu'ils ont l'opportunité de s'exprimer sur des questions difficiles, les citoyens adoptent rarement des positions tranchées. Au contraire, ils font preuve d'une forte aptitude à construire un questionnement à la fois large - par les sujets abordés - et pragmatique. Lors de la Conférence de citoyens sur les OGM, cette aptitude surprit plus d'un expert et l'un des effets de cette expérience - et non le moindre - est d'avoir contribué à une remise en cause des idées reçues sur l'attitude du public chez certains d'entre eux [20].

Pour autant, il ne faut pas s'attendre à une adhésion docile aux positions des acteurs clés du débat (scientifiques, associations de protection animale ou acteurs économiques). Le propre de tels débats participatifs est de remettre en cause les cadres traditionnels. Dans le cas de l'élevage industriel, on peut escompter que seront discutées la logique économique sous-jacente à l'intensification et à la concentration des élevages, les implications sociales et environnementales de ces modes de production, etc. Mais aussi les implications éventuelles de changements des systèmes de production en termes de prix des produits, de sécurité sanitaire, etc. Il y a donc fort à parier que l'organisation d'un tel débat suscite un enrichissement du questionnement plutôt que la décision tranchée en faveur d'une alternative déjà construite.

Par rapport aux représentants de groupes constitués, les citoyens ordinaires, professionnels impliqués ou consommateurs, ont un avantage décisif : ils ne sont pas supposés défendre le point de vue de leurs mandants ni les intérêts d'une organisation particulière. Dès lors, ils peuvent réellement entrer dans un processus d'exploration collective, bien différent d'une

négociation à partir d'intérêts constitués. C'est pourquoi il est important que la forme de délibération envisagée donne la parole aux « citoyens ordinaires ». Une telle proposition peut heurter les esprits. Ne constitue-t-elle pas une remise en cause des formes de représentation traditionnelles ? N'entraîne-t-elle pas une érosion des corps intermédiaires ?

Sur le fond, les problèmes posés soulèvent des questions centrales dans l'organisation de la démocratie représentative. La crise de la représentation n'est pas nouvelle ni spécifique du sujet que nous abordons aujourd'hui. Certains politistes considèrent qu'elle résulte du caractère de moins en moins lisible de la société. La tâche qui incombe alors au politique et aux sciences sociales est de « surmonter le fait que les individus ne sont plus capables de s'appréhender comme membres d'une société et que leur inscription dans une totalité lisible et visible est devenue pour eux problématique » [21]. Concernant les questions socio-techniques, le problème est amplifié car l'espace des problèmes et des solutions n'est pas donné mais il se construit en même temps que les objets techniques. Le problème de la représentation ne peut donc pas se limiter à celui de la représentation adéquate des intérêts et

des valeurs constitués ni à l'agrégation des préférences ou des choix individuels. Dans l'exemple du BEA, c'est la distance entre les conceptions spontanées des rapports aux animaux des acteurs, impliqués ou non, et le discours de leurs porte-parole qui pose problème. Un véritable travail cognitif, mettant en jeu l'expérience et les pratiques des acteurs et non la position de groupes constitués, s'avère ainsi nécessaire afin de dépasser cette limite.

### **Quelles procédures pour conduire des processus d'exploration collective ?**

Les nouveaux dispositifs participatifs présentent des faiblesses potentielles dont certaines ont été clairement identifiées à l'occasion de l'organisation en France de la Conférence de citoyens sur les OGM (21). Ces critiques conduisent à préciser les conditions nécessaires pour que de tels dispositifs conduisent à un processus d'exploration collective.

### **La tentation de la manipulation et les façons de l'éviter**

Parce qu'elles n'entrent pas dans un cadre institué, les expériences d'organisation de

débats participatifs peuvent se prêter à des manipulations. L'objectif affiché est d'enrichir la décision en stimulant des processus d'exploration collective ouverts à des visions du monde très différentes. La visée effective peut-être très différente : il peut s'agir d'un simulacre de processus démocratique visant à légitimer une décision déjà prise ou bien encore d'une façon de « prendre le pouls » afin de mieux gérer la communication qui accompagne la décision. Les différents travaux menés montrent qu'une grande rigueur dans les procédures est nécessaire pour éviter un tel risque de manipulation (22). On peut en retenir trois points essentiels :

- le débat doit être organisé selon des règles qui sont parfaitement connues des acteurs qui y participent, notamment, la façon dont les résultats de la délibération sont intégrés dans le processus décisionnel doit être explicitée ;
- les acteurs qui participent au débat doivent disposer d'une égalité de prise de parole et d'une maîtrise directe de la production du contenu, contrairement, par exemple, à la pratique des groupes de discussion qui n'implique pas les participants dans un véritable travail de délibération ;
- l'organisation des débats doit assurer une grande transpa-

rence afin que les non-participants puissent s'approprier non seulement les résultats mais aussi l'élaboration du contenu.

Différents dispositifs organisationnels peuvent aider à aller dans ce sens : rôle et composition du comité de pilotage ; rôle du facilitateur ; possibilité de formation des participants aux débats ; traçabilité des débats ; (...). L'expérience montre que si ces règles de procédure générale sont observées, les risques de manipulation sont considérablement diminués. La question du bien-être animal ne nécessite *a priori* aucune adaptation particulière et son traitement peut bénéficier de l'expérience accumulée.

### **Un débat artificiel, hors du jeu des rapports sociaux ?**

Les procédures participatives sont souvent critiquées car, dit-on, elles organisent un débat entre des acteurs lambda, coupés de leurs relations sociales et du contexte politique. Elles seraient organisées par les gouvernants pour répondre aux contestations qui naissent et se développent au sein des groupes de pression. Il est vrai qu'en France, l'organisation de la Conférence de citoyens a pu laisser à pen-

ser que telles étaient les intentions du gouvernement tant il était difficile d'en faire comprendre les objectifs. Mais une telle critique est réductrice car les deux formes de débat public sont complémentaires. Le débat tel qu'il se développe dans les arènes publiques est important car, sans cela, de nouvelles préoccupations, souvent portées dans un premier temps par des groupes minoritaires, ne pourraient jamais se constituer en tant que problèmes publics. Cependant, le jeu combiné des actions des mouvements associatifs et des médias tend à privilégier un formatage du problème qui favorise les montées en généralité et les aspects sensationnels. Cela peut conduire à une inflation polémique, à une polarisation excessive des positions et à une réduction de la richesse des arguments échangés. Le problème peut ainsi être construit de façon caricaturale autour de grandes options qui délimitent les camps (pour ou contre les OGM ?...) ; le conflit se transforme alors en guerre des tranchées. Ou bien, comme dans le cas du bien-être animal, le débat public peut rester d'une assez grande pauvreté, les différents protagonistes privilégiant les jeux d'influence dans les arcanes. L'intérêt des débats participatifs est de permettre un enri-

chissement des options disponibles en favorisant des processus d'exploration collective. Comme les travaux sur les conférences de citoyens l'ont montré, ces conférences constituent de véritables espaces de réflexivité où les différents protagonistes apprennent à mieux comprendre les positions des autres acteurs en même temps qu'ils affinent leur propre compréhension du problème (23). L'enjeu est alors d'explorer des possibilités techniques diverses et de construire un agir collectif dont les éléments ne sont pas connus *a priori*. Cela suppose d'admettre qu'il y a une plasticité dans la configuration des objets techniques comme dans celle du jeu social. De telles initiatives doivent permettre de mieux appréhender, collectivement, le problème du bien-être animal.

Pour autant, les débats participatifs sont par nature limités dans le temps. Du lancement de l'initiative au débat public, une conférence de consensus dure huit à douze mois environ. Elle concerne directement un faible nombre de personnes : cinq à dix membres du comité de pilotage, quatorze membres du panel, une dizaine de formateurs, de trente à quarante « débattants », 100 à 200 personnes - journalistes compris -

qui assistent au débat public. Indirectement, le nombre de personnes informées est très variable selon la couverture médiatique. Mais en tout état de cause, c'est un événement d'une portée limitée. Elle ne constitue donc qu'un moment particulier dans le débat public. La contribution d'une conférence de consensus aux processus d'exploration collective tient alors à la façon dont les différentes parties prenantes peuvent se réapproprier ses résultats. Dans le cas du bien-être animal, cela concerne en priorité les associations de protection animale, les agriculteurs, les autres acteurs des filières, les chercheurs et les consommateurs. La difficulté réelle de l'exercice est d'associer ces acteurs tout en évitant de tomber dans le jeu de la représentation d'intérêts constitués que l'on cherche précisément à éviter.

### ***Débat social sur des options techniques ou débat socio-technique ?***

La question centrale concernant la conception de tels dispositifs est celle de la façon dont on organise, dans le débat, les interactions entre les questions scientifiques et les questions dites de société. Deux positions tranchées apparaissent.

La première, assez classique, penche en faveur d'une distinction nette entre les différentes façons d'aborder le problème. « Que les scientifiques débattent des questions scientifiques entre eux. Que les économistes analysent les coûts et les incidences économiques des différentes options ; que les citoyens débattent entre eux, (...) ». C'est par exemple la position défendue par O. Godard dans son approche de la délibération. O. Godard est animé par une préoccupation légitime : il faut éviter des dispositifs de délibération qui ne seraient pas basés sur les meilleures informations disponibles. Pour lui, « La délibération sans information experte ne mène à rien, sinon à réactiver des oppositions idéologiques et des conflits de valeur qui n'ont pas d'issue. » [26]. Cela le conduit à recommander une délibération au sein de différents collèges « entre experts (...) ; entre citoyens 'désintéressés' ; entre représentants d'intérêts économiques et sociaux constitués (...) ; entre responsables politiques (...) » (Ibid).

La seconde position conduit à débattre, dans un même forum, des aspects scientifiques et techniques et des aspects sociaux. La notion de « forum hybride » proposée par M. Callon et A. Rip [27] et



développée dans l'ouvrage de M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe [15] s'inscrit dans une telle perspective. Dans de tels forums, le travail d'articulation entre la technique et le social conditionne la production collective de catégories cognitives, de représentation de problèmes et de solutions et l'exploration de solutions techniques qui incorporent des visions différenciées. Ce mélange de genres est inévitable quand le degré de structuration des problèmes est encore faible. La décomposition de tels problèmes est en effet pour le moins prématurée.

Concernant le bien-être animal, l'ensemble des éléments disponibles conduit à choisir ce second type d'approche. On l'a vu clairement, la Science ne peut répondre seule aux questions qui lui sont adressées sous l'influence d'une « demande sociale » aux contours incertains. Certes, les scientifiques et les spécialistes d'éthique peuvent nourrir le débat public par l'apport de connaissances - partielles - et de cadres de réflexion structurés sur les rapports à l'animal. Mais aussi précieux qu'ils soient, ces différents éléments doivent être digérés par un débat public où les différentes parties prenantes, citoyens ordinaires et opérateurs des filières, doivent occuper une

place plus centrale. Cela conduirait probablement, comme on l'a évoqué, à un élargissement des cadres de discussion du BEA. On peut en attendre également une meilleure compréhension des différentes conceptions du BEA dans le corps social. On peut aussi s'attendre à l'ouverture d'un questionnement sur les alternatives à l'élevage industriel et sur leurs implications économiques et sociales. De tout cela, notre analyse a montré que les chercheurs et les professionnels ont aujourd'hui le plus grand besoin pour piloter les changements des systèmes d'élevage.

## Conclusions

L'analyse qui précède a montré que les carences dans le traitement du BEA peuvent être imputées au fait que le problème est traité dans des cadres traditionnels, organisés autour de la double coupure entre science et non-science, d'une part et représentants et citoyens ordinaires, d'autre part. Il faut donc imaginer d'autres formes d'organisation des débats. Reprenant à notre compte les résultats de nombreuses recherches sur les nouveaux modes de production des connaissances, nous avons exploré les caractéris-

tiques de formes de débats participatifs susceptibles d'assurer un meilleur traitement du problème posé. Le cas du BEA ne nous semble pas unique en son genre. Au contraire, il nous semble illustratif de problèmes posés par les rapports entre sciences du vivant et agir collectif. En ce sens, même s'ils ont surtout un statut programmatique, les développements qui précèdent participent, au-delà de l'étude de cas, à une réflexion plus globale sur la construction des normes socio-techniques.

## Bibliographie

- [1] Porcher, J. (2001). Le travail dans l'élevage industriel des porcs. Souffrance des porcs, souffrance des hommes. Les animaux ont-ils droit au bien-être ? Burgat F., Dantzer, R., Paris, INRA.
- [2] Dagognet, F. (1988). La maîtrise du vivant. Paris, Hachette.
- [3] Barbier, M., Joly, P.B. (2000). Sécurité alimentaire : quels enseignements pour les filières agro-alimentaires. Demeter 2001. Paris, Armand Colin, p. 73-138.
- [4] Burgat, F. (2001). La revendication des associations de protection des animaux d'élevage. Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ? F. Burgat, Dantzer, R., Paris, INRA.

[5] Laufer, R. (2000). Les institutions du management : légitimité, organisation et nouvelle rhétorique. Les nouvelles fondations des sciences des gestion. David A., Hatchuel, A., Laufer, R., Paris, Vuibert/Fnege, p. 45-81.

[6] Thomas, R., Alaphilippe, D., (1993). Les attitudes. Paris, PUF (Que Sais-je ?).

[7] Rainelli, P. (2001). « L'image de la viande de porc en France. Attitudes des consommateurs ». *Courrier de l'Environnement de l'INRA* n°42, (Février), p. 47-60.

[8] Blandford, D., Bureau, J.C., Fulponi, L., Henson, S., (1999). Potential implications of animal welfare concerns and public policies in industrialized countries for international trade. OECD. Paris.

[9] Fischler, C. (1990). *L'omnivore*. Paris, Odile Jacob.

[10] Dantzer, R. (2001). Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal se sont-elles construites ? Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ? Burgat, F., Dantzer, R., Paris, INRA.

[11] Burgat, F. (2001). Bien-être animal : la réponse des scientifiques. Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ? F. Burgat, Dantzer, R., Paris, INRA, p. 105-133.

[12] Burgat, F., Dantzer, R., (2001). Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ? Paris, INRA.

[13] Jasanoff, S., Markle, G.E., Petersen, J.C., Pinch, T., Ed. (1995). *Handbook of Science and Technology Studies*. Thousand Oaks, SAGE.

[14] Latour, B. (1999). *Politiques de la nature*. Paris, La Découverte.

[15] Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.

[16] Callon, M. (1998). « Des différentes formes de démocratie tech-

nique ». *Annales des Mines, Responsabilité & Environnement* n°9 (janvier), p 63-72.

[17] Gibbons, M., Limoges, C., Nowotny, H., Schwartzman, S., Scott, P., Trow, M., (1994). *The new production of knowledge*. London, Sage.

[18] Nowotny, H., Scott, P., Gibbons, M., (2001). *Re-Thinking Science. Knowledge and the Public in an Age of Uncertainty*. Cambridge, Polity.

[19] Marris, C. (2001). « La perception des OGM par le public : remise en cause de quelques idées reçues ». *Economie Rurale* 266, p. 58-79.

[20] Marris, C., Joly, P.B., (1999). « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France ». *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure* 38 (4<sup>e</sup> trimestre), p. 97-124.

[21] Rosanvallon, P. (1998). *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*. Paris, Gallimard.

[22] Legrand, P. (1998). « La charrue avant les bœufs. A propos des OGM à vocation agricole ». *Annales des Mines, Responsabilité & Environnement* n° 10 (Avril), p. 9-13.

[23] Klüver, L. e. a. (2000). *European Participatory Technology Assessment - Participatory Methods in Technology Assessment and Technology Decision-Making*. Copenhagen, Danish Board of Technology (available on [www.tekno.dk/europta](http://www.tekno.dk/europta)), p. 186 p.

[24] Joly, P. B., Assouline, G., (2001). *Assessing Public Debate and Participation in Technology Assessment in Europe. ADAPTA PROJECT*, European Commission Contract n° Bio 4 - CT 98 0318, Final Report. Grenoble, INRA/QAP Decision.

[25] Rowe, G., Frewer, L., (2000). « Public participation methods : A framework for evaluation ». *Science, Technology and Human Values* 25 (1), p. 3-29.

[26] Godard, O. (2000). Le principe de

précaution. Une nouvelle logique d'action entre science et démocratie. Ecole Polytechnique. Laboratoire d'Econométrie. Paris.

[27] Callon, M., Rip, A., (1991). *Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise*. Environnement, science et politique. Collectif. Paris, Germes. p. 227-238.

## Notes

(1) Ce texte a son origine dans la réalisation d'une audition publique sur le « Bien-être animal » dans le cadre de la mission « Sciences sociales et action » (SSA) pour la Direction de l'INRA (les informations sur cette mission sont disponibles sur le site : <http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/>). Les différents participants à cette audition, acteurs et chercheurs impliqués dans le problème du bien-être animal, nous ont fourni une matière d'une grande richesse. Ce texte a largement tiré profit des interventions de F. Aggeri et de N. Dodier. La mission a été conduite en collaboration avec M. Cerf et G. Teil, avec l'aide bienveillante des membres du comité d'experts, E. Brousseau, N. Dodier, E. Friedberg, A. Hatchuel, C. Paradeise. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur contribution. Néanmoins, selon la formule consacrée, ils ne peuvent pas être tenus pour responsables des erreurs que pourrait comporter cet article dont le contenu n'engage que son auteur.

(2) Selon l'expression de Descartes.

- (3) C'est l'un des arguments invoqués par l'association « Protection mondiale des animaux de ferme » (PMAF) « Chaque année, des millions d'animaux de ferme sont mutilés. Les agneaux sont castrés, on coupe la queue aux porcelets et le bec aux volailles. Ces opérations douloureuses s'effectuent la plupart du temps sans anesthésie. On ne peut justifier ces ablations chez des animaux sains pour des raisons non vétérinaires et reposant uniquement sur des considérations de commodité ». Même F. Dagognet, qui se dit pourtant favorable à la zootechnie moderne, en blâme ce type d'excès : « L'élevage en batterie ne recule, en effet, devant aucun procédé : utilisation de la seule lumière artificielle, immobilisation continue, entre autres, de telle façon que des veaux ne sachent ni ne puissent plus marcher. (...) Et encore ne signalons-nous pas le plus atroce, tel le débecquage systématique des poules, ainsi que leur désonglage, afin de réduire les risques de combats dus à une existence qui relève de l'hallucinoïde » [2].
- (4) Pour une analyse des revendications et du répertoire d'action des associations, de protection animale, voir [4].
- (5) Le rapport d'Eurogroup pour le Conseil de l'Europe est fréquemment cité comme un document de référence.
- (6) X, juriste, Audition « Bien-être animal » (BEA), Paris, 25 avril 2000, dans le cadre de la mission SSA. Dans la suite du texte, nous signalons les citations issues de cette réunion en mentionnant seulement « audition ».
- (7) Pour l'élevage porcin, l'Institut technique du porc aurait chiffré que les mesures de la directive communautaire provoqueraient une augmentation du coût de production de 0,20 à 0,80 F/kg, selon les éléments retenus, pour un total de 8,40 F/kg.
- (8) Il s'agit du Sillon, hebdomadaire des FDSEA des Pyrénées-Atlantiques, du Gers et des Landes, numéro du 5 octobre 2001.
- (9) Ces données sont exposées dans [8].
- (10) Cette demande est très variable selon les pays de l'Union européenne et elle est révélatrice de comportements très différenciés entre le Nord et le Sud de l'Europe : 40 % en Autriche, de 20 à 25 % pour le Danemark, la Hollande et le Royaume-Uni, 11 % pour l'Allemagne, 8 % pour la France et 3 % pour l'Italie.
- (11) On pense essentiellement aux méthodes d'évaluation contingente et d'économie expérimentale.
- (12) Et décrire par là même les pratiques de l'élevage intensif.
- (13) Cité des Sciences et de l'Industrie, La vache folle en question, Colloque du 9 juin 2001, Paris, Cité des Sciences,
- (14) Pour l'association PMAF, c'est l'un des arguments critiques de l'élevage de poules pondeuses en batteries : « Ces cages sont si petites que les poules ne peuvent ni étendre leurs ailes, ni prendre de l'exercice, ni se percher, ni gratter le sol ou construire un nid » (tract PMAF).
- (15) European Commission, Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare, Report on welfare aspects of the production of Foie Gras in Ducks and Geese, Brussels, Adopted 16 December 1998.
- (16) Citons à nouveau le PMAF : « Les poules pondeuses élevées en batterie produisent près de 300 œufs par an, alors qu'après la Seconde Guerre mondiale, elles n'en pondaient qu'environ 150. Lorsqu'elles parviennent à l'abattoir, près de 30 % d'entre elles ont des os brisés (...). Les poulets grossissent deux fois plus vite que leurs congénères d'il y a 30 ans. Leurs pattes ne peuvent plus supporter leur corps énorme et de nombreux poulets souffrent de boiteries ».
- (17) Je dois cette remarque à R. Larrère.
- (18) L'expression « nouvelle sociologie des sciences », qui renvoie surtout en France aux travaux du Centre de sociologie de l'innovation de l'Ecole des Mines, constitue la traduction la plus courante de l'expression anglosaxonne « STS ». Pour une introduction aux travaux de ce domaine de recherche, voir [13].
- (19) Les Annales des Mines ont publié en 1998 l'article séminal de M. Callon dans lequel il propose trois modèles pour l'analyse de la participation des non-spécialistes aux débats scientifiques et techniques [16].
- (20) Conférences de consensus, Citizen's jury, Interactive Technology Assessment, scenario planing, votes délibératifs,... Il ne nous est pas possible de rendre compte de ce mouvement de façon exhaustive. Nous renvoyons à plusieurs sites web qui permettent de suivre et d'approfondir ces questions : le site du Loka Institute ([www.amherst.edu/~loka](http://www.amherst.edu/~loka)), le site du Danish Board of Technology ([www.tekno.dk](http://www.tekno.dk)) et le site de l'INRA « science et gouvernance » ([www.inra.fr/Internet/Directions/SED/science-gouvernance/](http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/science-gouvernance/)).
- (21) Voir par exemple [22, 20].
- (22) Voir sur ce point les résultats convergents de [23, 24, 25 et 15].
- (23) Voir les analyses de S. Joss sur le cas danois dans [24].

